VILLE DE SAINT-MIHIEL



DEMANDE DE SUBVENTION MUNICIPALE - Année 2019 Pour les associations (loi 1901)

Nom de l'association :

Pièces à fournir obligatoirement	Colonne réservée à la Ville de Saint-Mihiel				
	Date de réception				
Ce présent formulaire de subvention dûment complété					
Statuts signés, à jour, de l'association Pour cette année uniquement sauf modifications pour les années à venir					
Bilan financier du dernier exercice comptable clôturé en 2018 ou 2019					
Budget prévisionnel global de l'exercice 2019					
Compte-rendu de l'Assemblée Générale année N ou N – 1 (rapport moral et d'activités, bilan financier, présentation des projets 2019)					
Relevé d'identité bancaire ou postal					
Attestation d'assurance responsabilité civile					
Copie des extraits de tous les comptes en votre possession à la date du 31/12/2018					
Convention d'objectifs pour subvention > 23 000 €					

Tout dossier incomplet et/ou parvenu après la date limite (31 mars 2019) sera susceptible d'être rejeté ou reporté selon les capacités de la collectivité

La Collectivité se réserve le droit de demander toute pièce complémentaire nécessaire à la compréhension du dossier.

PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

Buts de l'association :

Adresse du siège social

N° de déclaration de l'association en sous-préfecture

N° de SIRET/SIREN

Code APE:

N° et type d'agrément

FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION

Nombre d'adhérents : dont domiciliés à Saint-Mihiel

Montant de la cotisation : Composition du bureau :

	Président	Vice- Président	Trésorier	Secrétaire
NOM - prénom				
Adresse				
Téléphone				
Mail				

IMPLICATION DANS LA VIE LOCALE

Votre association a participé à des manifestations locales durant l'année dernière. Veuillez les mentionner dans le tableau suivant :

Type d'action	Actions municipales	Actions caritatives/sociales /santé	Actions dans les quartiers	Animations de la ville	Autres actions
Intitulés et					
dates					

UTILISATION DE LA PRÉCÉDENTE SUBVENTION (si affectation spécifique)

DÉSIGNATION DES OPÉRATIONS	MONTANT
Total	

MONTANT DES SUBVENTIONS PRÉCÉDEMMENT OBTENUES

ANNÉE	Ville de Saint-Mihiel	Codecom	Autres (préciser)
2016			
2017			
2018			

IMPLICATION DANS LA VIE LOCALE Votre association a participé à des manifestations locales durant l'année écoulée. Veuillez les mentionner dans le tableau suivant :

Type d'action	Actions municipales	Actions caritatives/sociales /santé	Actions dans les quartiers	Animations de la ville	Autres actions
Intitulés et					
dates					

AIDES EN NATURE PERÇUES EN 2018

MIDEO LIN IN MICH		OLO LIN ZO IO						
1. BÂTIMENTS	Mise	Mises à disposition annuelles						
	Adress	2		au, période pation	Charges : eau) électricité, chauffage			
Local n ° 1								
Local nº 2								
		Mises à disposi	tion poi	nctuelles				
		ations et adresses lles utilisées	Dates des dispos	et durées mises à ition				
Salles de réunion								
autres								
2. AUTRES AVA	NTAGE	S	1					
		Période concernée		détai	ils			
Intervention personnel communal (y compris heures de ménage)								
Photocopies								
Prêt de matériel								

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR :

Cette fich	ne (doit	· obligatoi	iremen	it êtro	z re	emplie pour to	oute c	dema	nde, (quel que	e soit le	mc	ontant o	de la	a su	bventic)[
sollicitée,	SI	le s	signataire	n'est	pas	le	représentant	légal	de	l'assc	ciation,	joindre	le	pouvo	ir lu	і ра	ermettai	٦t
d'engage	er c	elle	:-Ci.															

Je soussigné (nom et prénom)	
Représentant(e) légal(e) de l'association	

- → certifie que l'association est régulièrement déclarée
- certifie que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants,
- > certifie exactes et sincères les informations du présent dossier
- → accepte l'ensemble des obligations que comporte pour l'association l'octroi d'une subvention.
- → demande une subvention de fonctionnement
- → précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée sur le compte bancaire joint

Joindre impérativement un RIB

Attention le compte doit être ouvert au nom de l'association et non à celui d'un dirigeant.

Fait à	le :	
Le Président	Le Trésorier	(cachet de l'association et signatures)

Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du Code Pénal.

Date limite de dépôt des dossiers : 31/03/2019